

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF335

présenté par

M. Chenu, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux, M. Bryan Masson,
M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Immigration, asile et intégration »

Après l'alinéa 927, insérer l'alinéa suivant :

« Taux de reprise de ses ressortissants expulsés de France par pays recevant une aide économique ou financière française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En échange d'un effort financier considérable de la part des Français il est légitime de demander en contrepartie que les pays aidés s'engagent à reprendre l'ensemble de ses ressortissants résidant illégalement en France.

Sources de données : Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Fréquence : Annuelle